



Réforme du 3^e cycle des études de médecine Vers une professionnalisation de la formation des spécialistes

Architecture générale et principes-clés

Pr. Benoît SCHLEMMER

5 mai 2017

D'où partons-nous... ?

2004

- Des DES « filiarisés », à effectif régulés annuellement, par groupes de spécialités
 - « Spécialités médicales »
 - Spécialités chirurgicales, dont DES de chirurgie générale
 - Autres (Médecine générale, A-réa, pédiatrie, psychiatrie, gyn-obs, etc...)
- Des DESC
 - ouvrant ou non à l'exercice exclusif d'une spécialité
 - Formation étendue sur internat et « post-internat » (CCA ou autre)
- Maquettes de formation relatives aux seuls enseignements et au nombre de stages dans et hors spécialité
- Pas de régulation démographique
- Suivi approximatif des parcours
- Délivrance des diplômes (DES +/- DESC)

OBJECTIFS

Mieux répondre aux besoins de santé; aux évolutions de la médecine; aux exigences de lisibilité et de qualité de la formation; au souci d'un accompagnement et d'un suivi plus attentif des étudiants

Historique

- Sur la base des travaux entamés depuis... 2009 et Commission Couraud-Pruvot 1 et 2 (rapports 2014 et 2015) + rapports IGAS-IGAENR
- Relance juillet 2015; mission bi-ministérielle; lien secondaire avec CNEMMOP
- En articulation avec DGESIP-DGOS, avec Doyens, CNU, Collèges enseignants, CNOM, organisations d'étudiants et jeunes professionnels, CHU, CH, etc...

Une réforme en quelques points-clefs...

- 1. UN SEUL DIPLÔME (= DES)** nécessaire et suffisant pour la **qualification** et l'**exercice** de la spécialité (suppression à terme des DESC et de la majorité des Capacités)
 - Le « post-internat » (CCA et autres) n'est plus nécessaire à la qualification +++
 - Lien entre formation initiale et formation continue (requalification/2^e DES)
- 2. FILIARISATION** de l'ensemble des spécialités : N = 44
 - Effectifs définis et planifiés (ONDPS-DGOS) par Région/subdivision et par spécialité
 - (f) besoins de santé & évolution des métiers et des exercices

3. **MAQUETTES** de formation des spécialités, axée sur l'**ACQUISITION PROGRESSIVE DES COMPETENCES** de chaque métier

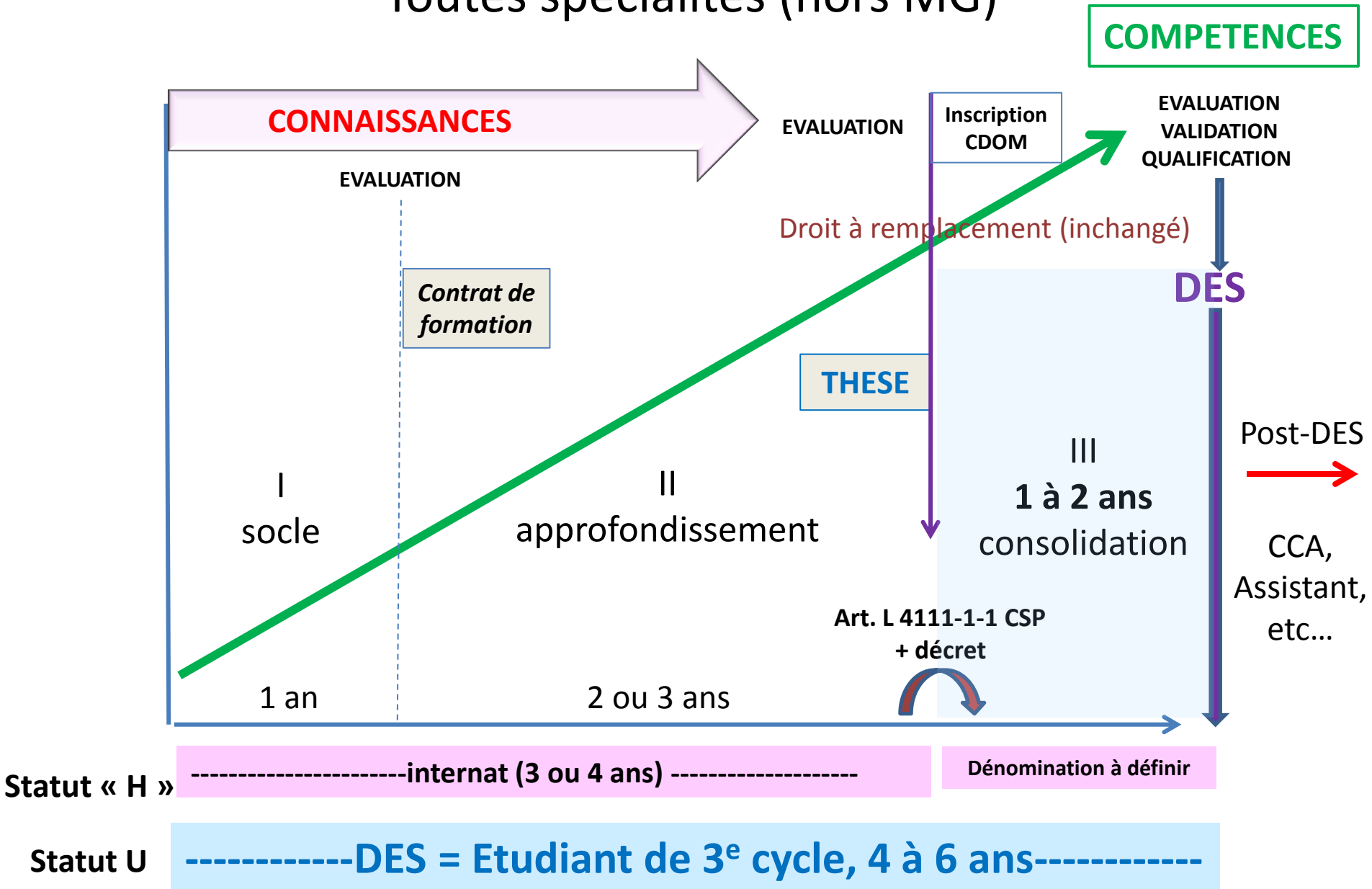
- **OPTIONS** et **FST** (formations spécialisées transversales) = compétences complémentaires (en étendue et en profondeur) exercées dans le cadre de la spécialité d'origine
- **DUREE DE FORMATION** *adaptable* à la progression de chacun dans son cursus et à l'évolution des compétences des métiers
- Une **évolution des conditions d'apprentissage en fin de formation** = accélération du processus d'acquisition des compétences du métier; étape « pré-professionnelle » de la formation, en « **AUTONOMIE SUPERVISEE** »

4. ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE: renforcé, individualisé et collégial

- **évaluation** régulière et personnalisée de chaque parcours, appuyée sur un **contrat de formation** et un **portfolio étudiant**
- **Des points d'évaluation obligatoires, appréciant le cheminement et la progression de l'étudiant dans son parcours**

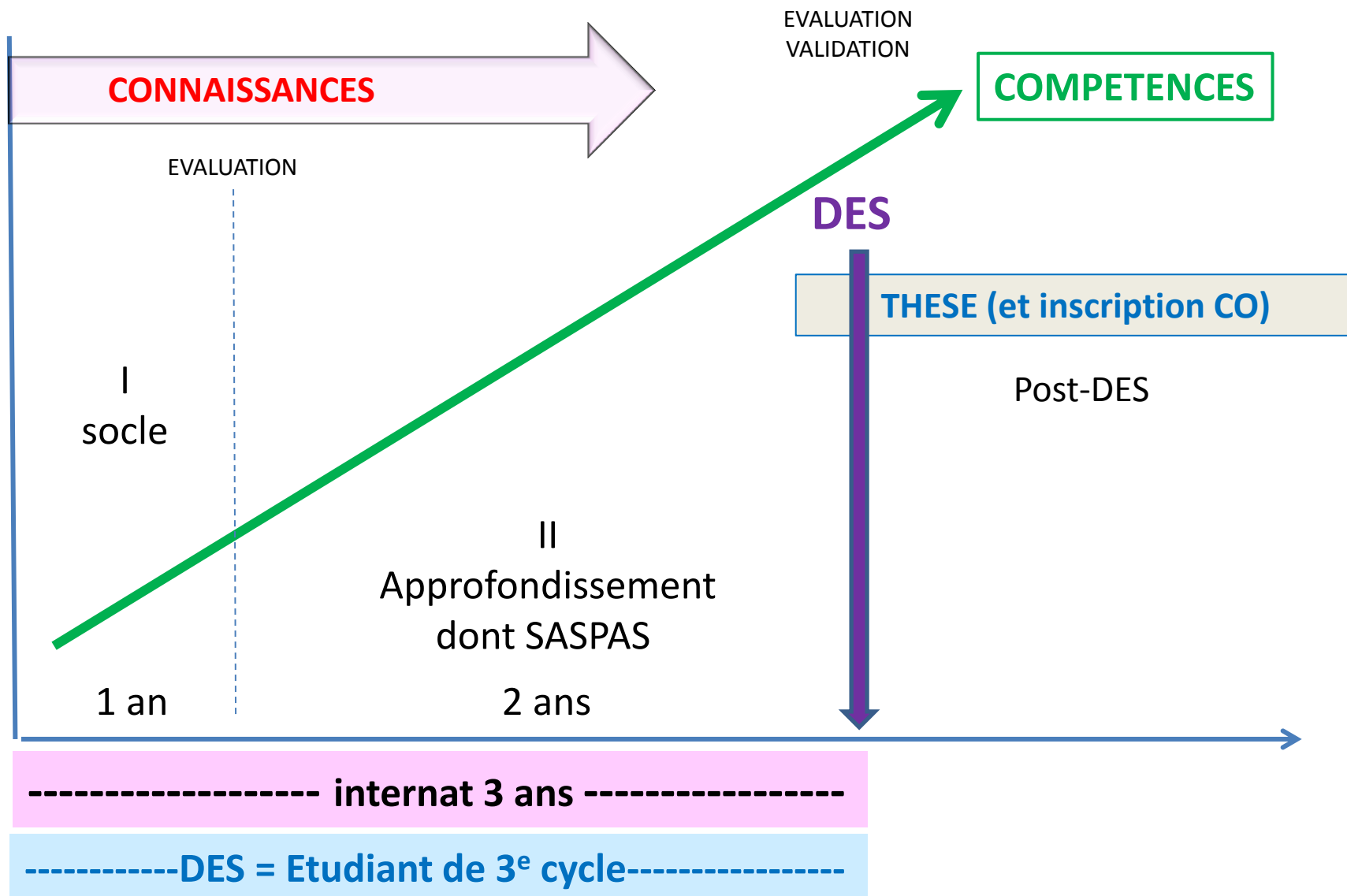
Dynamique de formation/*Statut*

Toutes spécialités (hors MG)



Dynamique de formation/*Statut*

Spécialité de Médecine Générale (demain = 2017)



Au rythme de la tenue des commissions et de la parution des textes réglementaires...

- Décret du 25 novembre 2016
 - Organisation et gouvernance du 3^e cycle
- Arrêté du 12 avril 2017 : arrêté « général » 3^e cycle
- Arrêté du 21 avril 2017= arrêté « pédagogique »
 - Rentrée 2017-18
 - Liste des DES-options-FST
 - Connaissances et compétences « génériques »
 - Moyens de formation
 - Maquettes de spécialités
 - Principales options de DES (cardio, pédiatrie, psychiatrie, radiologie...)
- Projet de décret en CE : statut phase III

En cours de finalisation ou à mettre en œuvre...

- **Dans l'arrêté, mais à décliner pour certains points**
 - contenu Options et FST
 - Contrat de formation
 - Port-folio / carnet de stage
 - Commissions de coordination L et R de spécialité
 - Coordonnateurs et référents (= « tutorat »)
 - Stages et commissions de subdivision
 - Besoins de formation
 - Agréments
 - Répartition
 - Modalités de choix des postes
 - Comité de suivi

Les « plus »...

- **Une plus grande lisibilité des formations**
- **Un cadre pédagogique solide:**
 - Un parcours véritablement « professionnalisant »
 - Des points d'évaluation et un suivi garantissant l'acquisition des compétences, la qualité de formation, l'adaptation de l'étudiant à son futur métier
- **Une vraie préparation à l'exercice des métiers**
 - Une autonomisation progressive et supervisée en fin de parcours +++
- **Une adaptabilité des contenus et des procédures**
- **Une déclinaison par spécialité/région/subdivision**

Les questionnements...

- **La durée de formation**
 - Liée à l'acquisition des compétences, et donc à leur champ
 - Dépendante des capacités de formation
 - Révisable « en tant que de besoin »...
- **Le « post-DES »**
 - Entrée dans la vie professionnelle : toutes modalités
 - CCA/AHU; assistant spécialiste; postes partagés...
- **Les enjeux de la rentrée 2017 et de sa préparation +++**
 - Pour les étudiants ECN 2017
 - Pour les internes déjà engagés dans leur cursus
 - pour les responsables enseignants
 - Pour tous les responsables des lieux d'accueil en stage
- **Une déclinaison par spécialité/région/subdivision**

Déclinaison locale (subdivision)

- **Les acteurs +++ :**
 - Facultés (doyen; coordonnateurs de spécialités)
 - CHU et CH/ARS/représentations étudiantes
- **En considérant :**
 - Maquettes des nouveaux DES
 - Coursus des internes « ancien régime »
 - Besoins et offre de formation
 - Agréments : phase socle (niveau I) rentrée 2017
 - Agrément principal (celui de la spécialité du responsable de la structure)
 - Agréments complémentaires
 - Répartition :
 - Tous les étudiants de chaque DES (dans spécialité et hors-spécialité)
 - Les internes des générations précédentes
 - Équilibre CHU-CH
 - Équilibre entrants 2017 – internes « ancien régime »



Merci de votre attention